

TRIBUNAL MIXTE DES NOUVELLES-HEBRIDES

J U G E M E N T

Audience publique du Mardi trente août mil neuf cent cinquante-cinq.

Le Tribunal Mixte des Nouvelles-Hébrides, séant au Palais de Justice et composé de :

M.M.

Philippe COMTE, Juge Français, Président,  
C.F.C. MACASKIE, Juge Britannique,  
A. ROLLAND, Assesseur,  
assistés de M. BUTERI, Greffier p.i.

a rendu le jugement suivant :

Vu les jugements rendus à l'audience du 8 juillet 1955, sous les Nos 43, 44 et 49, par le Tribunal du 1er degré de la Circonscription des Iles du Nord, qui ont condamné le vietnamien DINH VAN HUNG, restaurateur, demeurant à Luganville (Santo),

les jugements 43 et 44, chacun à huit jours de prison et 20 £Stg. d'amende,

le jugement 49, à huit jours de prison,

pour vente de boissons alcooliques à des indigènes (délit prévu et puni par les articles 59 et 61 du Protocole du 6 août 1914).

Vu les appels interjetés par le prévenu ;

Ouf Me de PREVILLE, pour l'appelant ;

Après en avoir délibéré.

EN LA FORME :

Attendu que les appels sont réguliers en la forme et ont été formés dans les délais prescrits,

LES RECOIT.

AU FOND :

Attendu que le Tribunal du 1er degré a fait une saine appréciation des faits des causes et une juste application de la loi.

.....

PAR CES MOTIFS :

Confirme purement et simplement les jugements Nos 43, 44 et 49, sus-énoncés, du Tribunal du 1er degré de la Circonscription des Iles du Nord.

Ainsi fait, jugé et prononcé en audience publique, le jour, mois et an que dessus./.

Le Juge Britannique :

*ecchaca*

Le Juge Français :

*Compuent*

L'Assesseur :

*[Signature]*

Le Greffier p.i. :

*[Signature]*